Toujours davantage de monocultures de maïs industriel en bordure des plages du Cotentin !

L'office de tourisme du Cotentin vante les spécificités de cette région de la Manche en ces termes : *« Territoire singulier aux multiples visages, en Normandie, le Cotentin se distingue et attire l'attention par ses nombreux atouts : une nature intacte et authentique, un passé historique riche, une diversité culturelle, des ports et des villages pittoresques, des produits délicieux, une mer pour tous les goûts…*[1] *»* Une région qui, en effet, brille encore à maints égards du point de vue de ses patrimoines naturels et culturels exceptionnels. Mais… pour combien de temps encore ?...

La question se pose avec toujours plus d'acuité lorsque l'on considère combien ces patrimoines naturels et bioculturels s'avèrent menacés par la spectaculaire gangrène en expansion des monocultures intensives de maïs qui gravement altèrent, uniformisent, simplifient : anéantissent les paysages du département de la Manche dont l'identité agro-écologique particulière – bocagère, notamment – est, d'année en année, toujours plus gommée du territoire par l'invasive poussée de ces monocultures industrielles mondialisées bien trop gourmandes en eau, en intrants chimiques et destructrices des sols, des nappes phréatiques et de la diversité biologique.

Ainsi la Hague, territoire encore riche d'une biodiversité et d'une identité culturelle remarquables, n'échappe-t-elle pas au rouleau compresseur agroindustriel ; une région et des paysages (semi-)naturels par endroits prodigieux que l'on aurait donc pu espérer préservés de cet agro-productivisme métastasique… et ce, en raison de son caractère et de sa réputation – louées par les officines de tourisme ! – de région encore sauvage, partant, davantage protégée qu'ailleurs des méfaits d'une anthropisation marchande anarchique. Ainsi en va-t-il également de la Hague, donc, qui subit de plein fouet cette colossale dévastation et ce, dans l'apparente indifférence de populations locales pourtant impactées dans leur santé par cette cancérisation agroindustrielle de la Manche tout entière.

De fait, cette année, des milieux littoraux hautement touristiques (en raison de la beauté de leurs patrimoines naturels et culturels), lesquels s'étendent de Saint-Germain-des-Vaux à Omonville-la-Rogue à la Hague, ont-ils été en grande partie phagocytés par des monocultures de maïs : les petits herbages séculaires ceints de murets de pierre sèche avec vaches ou moutons typiques des paysages agropastoraux qui se dépliaient en bordure des plages et le long de la petite route littorale reliant ces deux villages disparurent en effet quasi entièrement du printemps à l'automne sous la plaie maïsicole *(Photos 1, 2 & 3.)*. Outre la défiguration de paysages d'autant plus précieux qu'ils sont endémiques, n'oublions pas que les cocktails d'herbicides, de pesticides et d'engrais chimiques dont ces

[1] www.encotentin.fr/decouvrir

monocultures sont abreuvées contaminent d'autant plus directement l'estran que ces terres, voilà peu herbagères, sont pentues vers la mer, ce qui aggrave encore le phénomène d'érosion des sols dont l'agriculture intensive détient le triste privilège ! Le caractère pentu de ces anciens herbages côtiers récemment convertis en champs monocultivés aggrave donc la contamination des plages, de l'estran, des laisses de mer – précieux milieux de vie de la flore et de la faune sauvages littorales – par les intrants chimiques accompagnant ces culturelles industrielles.

Comment ne pas être choqué de ce sinistre spectacle ? D'une part, le Département de la Manche cherche à développer le tourisme en célébrant les splendeurs paysagères encore intactes du Cotentin[2], mais, d'autre part, le Département de la Manche laisse, voire encourage des agriculteurs à cultiver au ras des plages des monocultures symboles d'un système agroindustriel toxique à tous niveaux. Ce faisant, il cautionne la pollution visuelle et chimique de milieux marins et côtiers hors pair ainsi que la désagrégation de paysages historiques, incarnations d'une mémoire et d'une culture locales de ce fait volontairement sacrifiées sur l'autel de la mondialisation agricole et de son obscène célébration du veau d'or…
Ajoutons qu'il est interdit de prélever des galets[3] sur les plages ou d'y cueillir du chou marin, espèce végétale protégée[4] (bonnes mesures bien sûr), mais les agriculteurs peuvent librement polluer ces milieux si rares et fragiles intermédiaires entre terre et mer en y apportant conjointement à la maïsiculture biocides et engrais chimiques !

Comble de dérision, le Département a planté un panneau *« Zéro pesticides, la Manche préserve la planète »* à l'entrée d'Omonville-la-Rogue, à quelques mètres à peine de cultures de maïs déroulant leur indésirable cordon poison en bordure même des plages et jusqu'au cœur de ce village ! *(Photo 4.)*

La Hague n'est pas la seule région du Cotentin à pâtir d'une invasion et d'un enlaidissement maïsicoles exponentiels, le Val de Saire, région elle aussi pourtant célébrée par les offices de tourisme locaux pour la splendeur de ses paysages littoraux, souffrant également, et toujours davantage, jusqu'en bordure des plus belles plages, des très sévères déprédations esthétiques et pollutions chimiques

---

[2] Par exemple, le manoir du Tourp à Omonville-la-Rogue propose, du 5 avril au 2 novembre 2025, une exposition photographique en plein air et en grand format intitulée « Cotentin, presqu'île sauvage et secrète » par Dominique Krauskopf.

[3] *« Le ramassage des galets est interdit sur toutes les plages de France, les cordons de galets forment des digues naturelles qui protègent le littoral et constituent un milieu de vie associé à la laisse de mer. Il faut plusieurs années pour qu'un galet puisse se former. La loi française punit d'une amende leur ramassage.* » Manoir du Tourp.

[4] Le chou marin *(Crambe maritima)* est protégé sur l'ensemble du territoire métropolitain français, y compris dans la Manche, depuis l'arrêté du 20 janvier 1982, interdisant sa cueillette et son arrachage.

infligées par une agriculture industrielle[5] qui, loin de corrompre seulement les paysages, abîme et pervertit également les relations des citoyen.n.es et des élu.e.s à ces derniers…

Aussi, appelons-nous par la présente le Département de la Manche, les élus locaux, mais aussi l'ensemble des habitant.e.s de ce territoire à se mobiliser afin de contrer la dévastation en marche de ses paysages bocagers, mais aussi littoraux ! ainsi que du patrimoine mémoriel et culturel uniques dont ceux-ci sont l'emblème – mais… pour combien de temps encore ?...

1.

[5] Sur le Val de Saire et l'agriculture industrielle, se reporter à Avisse I., « Vie et mort des paysages. Agriculture intensive et abeilles sauvages », Partie 3, *Abeilles en liberté*, 25 novembre 2024. www.abeillesenliberte.fr/vie-et-mort-des-paysages-agriculture-intensive-et-abeilles-sauvages-part-3

2.

3.

1, 2 & 3. Monocultures de maïs industriel en bordure des plages de la Hague, s'étalant ici continûment de Saint-Germain-des-Vaux à Omonville-la-Rogue (clichés pris en septembre 2025).

4.

4. Panneau situé à l'entrée d'Omonville-la-Rogue, à quelques mètres à peine d'un cordon long d'une dizaine de kilomètres constitué de monocultures de maïs pesticidé !

5.

5. Peuplement de choux marins à Auderville, au cap de la Hague, une zone très touristique. Cette plante protégée dont la cueillette est interdite se développe sur les hauts de plage de graviers et les cordons de galets, là où se déposent les laisses de mer (amas d'algues et d'autres débris accumulés en haut des plages au gré des vagues, de la houle ou des tempêtes) dont elle se nourrit. Les cocktails d'agrotoxiques déversés par l'agriculture « conventionnelle » en bordure même de ces écosystèmes inestimables nuisent gravement à cette plante rare, empoisonnent les laisses de mer – ressources vivrières de maintes espèces sauvages –, ainsi que les insectes floricoles, dont nos précieux pollinisateurs, qui apprécient les fleurs sauvages des milieux naturels côtiers[6]. Aussi, la culture industrielle de

[6] Livory A., « Les abeilles de la Manche », avril 2019. https://manche-nature.fr/wp-content/uploads/2019/04/Abeilles-de-la-Manche_bd.pdf

plantes ainsi pesticidées et chimiquement engraissées devrait-elle être totalement interdite à forte distance des plages !

6. **7.**

6 & 7. Deux espèces d'andrènes, abeilles sauvages de la famille des Andrénidés, butinent des fleurs de chou marin au mois de mai. Cette plante dispense nectar et pollen de haute qualité nutritionnelle aux pollinisateurs.

8.

9.

8 & 9. Herbages ceints de murets de pierre non jointoyée plus ou moins végétalisés à Auderville, été 2025. Ce paysage côtier patrimonial est similaire à celui qui pouvait s'admirer non loin de là, voilà peu encore, le long du cordon littoral reliant Saint-Germain-des-Vaux à Omonville-la-Rogue. Les monocultures de maïs n'ont pas encore colonisé, partant, défiguré, cette aire

biogéographique sans pareil où trône le fameux phare de Goury. Mais… au vu de l'exponentielle gangrène agro-industrielle dans le Cotentin et toute la Manche, combien de temps encore pourrons-nous l'admirer sous ses présents atours ?...

10.

11.

12.

13.

14.

10, 11, 12, 13 & 14. Les murets de pierre sèche sont une composante majeure du patrimoine bâti de la Hague, mais aussi de son patrimoine naturel. Car, *« en dépit du milieu hostile et minéral que constituent les vieilles pierres et leur verticalité, les murs, murets et murailles abritent une faune et une flore insoupçonnées et passionnantes à étudier*[7] *»*. Aussi est-il fort conseillé, tant des points de vue historique et culturel qu'écologique, de préserver, et même de recréer ces précieux micro-habitats de la flore, de la faune et de la fonge sauvages ; parmi la fonge, citons la lichénoflore, les lichens colonisant volontiers les murets de pierre sèche des zones maritimes et ce, dans la

[7] Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), « Murs et murets : des micro-habitats pour la faune et la flore ». www.lpo.fr/la-lpo-en-actions/mobilisation-citoyenne/refuges-lpo/les-15-gestes-refuges/mosaique-15-gestes/les-15-gestes-refuges-pour-proteger-la-biodiversite/je-cohabite-avec-la-faune-et-la-flore-sauvages-du-bati/murs-et-murets-des-micro-habitats-pour-la-faune-et-la-flore
« Bâtir une murette de pierre sèche pour la biodiversité », Zoom nature. www.zoom-nature.fr/batir-une-murette-de-pierre-seche-pour-la-biodiversite

Manche particulièrement, ce département et, notamment, la Hague, se détachant nettement par la richesse de leur lichénoflore[8].
« Avant le XIXe siècle, lorsque la plupart des champs étaient cultivés* [cultures locales vivrières]*, les murets protégeaient les cultures des animaux. Par la suite, lorsque la Normandie s'est tournée vers l'élevage, on a alors utilisé les champs, devenus des prairies, pour contenir le bétail. Détériorés pendant la Seconde Guerre mondiale, les murets de la Hague, qui sont un véritable patrimoine, ont été réhabilités pendant les années 1990 et 2000 dans le cadre de l'opération "Grand Site national" lancée par le ministère de l'Environnement. Ce paysage de bout du monde ainsi façonné fait toute l'originalité de la Hague et lui confère un petit air d'Irlande[9]. »
Pourquoi laisser ce *« paysage de bout du monde »* à la beauté à raison célébrée s'évanouir entièrement de la vue la moitié de l'année ou presque et ce, durant la saison touristique, parce qu'englouti par des monocultures de maïs industrielles qui s'accompagnent systématiquement de l'arasement des haies vives et champêtres en zone bocagère et nuisent puissamment à la biodiversité héliophile des murets de pierre sèche ? Une biodiversité très singulière plongée durant les mois de l'année les plus ensoleillés dans l'ombre des maïs et exposée aux intrants chimiques escortant la culture intensive de cette plante. Quant aux engins agricoles qui se déplacent dans les petits parcellaires naguère herbagers, ne peut-on s'attendre à ce qu'ils finissent par pulvériser cet étonnant maillage paysager de murets qui constituent autant de corridors écologiques : d'habitats, de voies de circulation et de dispersion pour la vie sauvage ?

---

[8] Se reporter à Monnat J.-Y. *et al.*, « Compte rendu de la session AFL 2016. Lichens du Cotentin (Manche) », *Bull. Ass. fr. lichénologie* - 2018 - Vol. 43 - Fasc. 2. www.afl-lichenologie.fr/telecharger/Bull_AFL_old/Bull_2018/AFL_2018_2_163_214_Manche.pdf
[9] Extrait d'un texte figurant sur un panneau pédagogique exposé au Manoir du Tourp.

15.

Parcellaire potager à Auderville, au cap de la Hague, 2025.
Rappelons que la Hague fait partie du Réseau des Grands Sites de France :
« La commune de la Hague qui porte le projet du Grand Site souhaite, à travers lui, renforcer l'identité de son territoire, valoriser la diversité de ses patrimoines et en particulier la richesse de ses paysages. La réussite du projet repose sur une mise en valeur maîtrisée de l'ensemble de ces patrimoines naturels, culturels et immatériels et par une attention particulière portée aux habitants, fondement d'un développement responsable et durable. La Hague souhaite également concilier la préservation des singularités du site et l'activité économique agricole qui est très dynamique sur le territoire[10]. »
Or, est-il nécessaire de rappeler que l'actuelle métamorphose des paysages patrimoniaux de la Hague en monocultures de maïs qui ne nourrissent pas la population locale, mais les pauvres bêtes des élevages concentrationnaires massivement exportées et les méthaniseurs, va complètement à l'encontre des ambitions officielles ici haut proclamées ?! À l'heure où la France détruit

[10] www.grandsitedefrance.com/552-les-sites-membres/618-la-hague.html&lang=fr

ses patrimoines naturels et bioculturels et empoisonne sa population ainsi que ses ressources vitales (eaux, sols, air) par la pratique débridée d'une agriculture intensive visant à l'exportation de ses monoproductions et non à l'alimentation des Français ; à l'heure où la France doit importer toujours davantage de *« produits laitiers, fruits et légumes, graines oléagineuses et végétaux à boisson*[11] *»*, c'est-à-dire de produits de subsistance, n'est-il pas temps que les pouvoirs publics nationaux et locaux fassent enfin converger les beaux discours ainsi claironnés et des pratiques agro-écologiques de terrain et proximité visant à répondre aux objectifs vitaux de la souveraineté alimentaire et ce, dans le respect de nos milieux de vie, de leur histoire et des générations futures ?... *« Notre modèle agricole est si absurde que nos terres ne nourrissent ni ceux qui la travaillent, ni ceux qui vivent autour »*, explique un récent rapport de Terre de liens. *« La France, par ses politiques publiques, continue d'encourager une agriculture industrielle tournée vers l'exportation qui participe au changement climatique »* et ne nourrit pas sa population. *« La situation de l'agriculture française se résume en un triste palmarès : accro aux intrants importés* [dont beaucoup fabriqués avec du gaz russe] *pour produire en masse et tenir la cadence des exportations, la France ne cesse d'accroître ses importations pour remplir nos assiettes. Elles ont doublé en 20 ans. » « À l'heure où la France entend se doter d'une loi d'orientation agricole pour "préserver" sa souveraineté alimentaire, Terre de Liens appelle le gouvernement à prendre acte que cette dernière n'est plus. Ce dont il s'agit aujourd'hui, c'est de mettre en cohérence production agricole et besoins alimentaires, de toute urgence. Les leviers sont éminemment politiques*[12]*. »*

---

[11] « Déficit agroalimentaire », *Campagnes solidaires* (organe de presse du syndicat agricole La Confédération paysanne), n° 420, octobre 2025, p. 9.

[12] **À lire :** Terre de liens, Souveraineté alimentaire : un scandale *made in* France, février 2025. https://terredeliens.org/national/actu/souverainet%C3%A9-alimentaire-un-scandale-made-in-france-17-02-2025/

À écouter : « La souveraineté alimentaire est-elle la solution pour sauver notre système agricole ? », France culture, février 2025. www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/questions-du-soir-le-debat/la-souverainete-alimentaire-est-elle-la-solution-pour-sauver-notre-systeme-agricole-6271902